

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
 DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA  
 GUADELOUPE**

**DELIBERATION N°2021/2012-08**

***Objet* : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION  
 SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A  
 L'EGARD DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS TECHNIQUES ET  
 SPECIALISES (PATS)**

L'an deux mil vingt-et-un et le 20 décembre à 09h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 10 décembre 2021.

<b>Présents</b>	<b>Conseil d'Administration du SDIS Séance du 20/12/2021</b>		
<b>Membres du CASDIS</b>			
<b>Préfet ou représentant du Préfet</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Représentant</b>	RIQUELME	Tristan	Directeur de Cabinet
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS
	BARON	Adrien	Membre
	MINATCHY	Danielle	Membre
	MICHELY	Fabert	Membre
	JOAB	Catherine	Membre
	MAES	Jean-Claude	Membre
	DARTRON	Jean	Membre
	THOMAS	Fabienne	Membre
	GALANTINE	Louis	Membre
<b>Suppléants</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	RIGAH	Clara	Membre
	ETZOL	Maryse	Membre

<b>Représentants des communes</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	Membre
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre
	OTTO	Jules	Membre
	BAPTISTE	Christian	Membre
<b>Membres avec voix consultative</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG
<b>Suppléants</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	PERON	Steve	Représentant des SPP Officiers
	AIGLE	Johan	Représentant des SPV Non Officiers
<b>Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	MARC	Corinne	Chef du GBCP
	FIRMIN	Cindy	Chef du SAJGI

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine JOAB, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 mai 2021 portant composition de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS) du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Sur le rapport du Président,

### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

**Article 1 :** Désigne en qualité de représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS) du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe les membres du Conseil d'Administration suivants (Elus) :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20211220-delib212012-08-DE  
Date de réception préfecture : 29/12/2021

TITULAIRES	SUPPLEANTS
OTTO Jules	Suppléant n°1: <b>THEOBALD-PONCHATEAU Marie-Yveline</b>
	Suppléant n°2 : <b>Catherine JOAB</b>
GOUBIN Fred	Suppléant n°1 : <b>MINATCHY Danielle</b>
	Suppléant n°2 : <b>COURTOIS Jean-Philippe</b>

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	13
Voix contre	00
Abstention	00



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20211220-delib212012-08-DE  
Date de réception préfecture : 29/12/2021